## **ANNEXE 2**

## CALCUL DES RÉSERVES RELATIVES AUX DISPOSITIONS DE BIENS EN IMMOBILISATION

Nom de la fiducie	Numéro de compte	Année d'imposition
	T    -        -	

- À l'usage d'une fiducie qui remplit les annexes 1, 3, 6 ou 12.
- Colonne (3) Il s'agit du montant de gains en capital provenant des réserves qui doit être inscrit à la ligne 117 de l'annexe 1. Ce montant peut être négatif s'il y a une disposition dans l'année qui est déclarée à l'annexe 1.
- Colonnes (4), (5) et (6) Répartissez entre ces colonnes le montant de gains en capital pour l'année indiquée dans la colonne (3), de façon à indiquer en quelle année a eu lieu la disposition correspondante. Utilisez pour remplir les annexes 3, 6 et 12.

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
Réserves relatives aux dispositions de biens en immobilisation Réserve de l'année antérieure	1	Réserve de l'année	Différence [col. (1) moins col. (2)] Incluez ce	Inscrivez le montant inclus dans le montant de la colonne (3) qui provient d'une disposition effectuée dans l'année ou les années :			
		montant en entier dans les gains en capital de l'année. Voir REMARQUE	1984 et précédentes	1985	1986 et suivantes		
A. Dispositions effectuées après 1984						}	
Dispositions de biens agricoles admissibles effectuées     a) en 1985     b) dans les années 1986 et suivantes			<b>&gt;</b>			210	
Dispositions d'actions admissibles de petite entreprise effectuées après le 17 juin 1987			<b>&gt;</b>				
Dispositions d'autres biens effectuées			<b>&gt;</b>				
Dispositions     effectuées avant 1985			<b>•</b>		215		
Totaux			•				

Inscrivez le total de la colonne (3) à la ligne 117 de l'annexe 1.

REMARQUE : Si le montant de la colonne (2) dépasse celui de la colonne (1), employez des parenthèses dans la colonne 3 pour indiquer le résultat négatif.

Inscrivez le montant de la ligne 215 à la ligne 302 de l'annexe 3.